

COMPTE RENDU REUNION DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint-Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire

Date de la convocation : 20 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 12

Présents : Mme Angélique TERRANA, M. Bernard GIBAUD, M. Benjamin COLLIN, Mme Géraldyne MORELL-BONNEAU, Mme Marie-Claire VASSEUR, M. Yves LACROIX, Mme Mireille KIEFFER, M. Frédéric MORA, M. Frédéric ROUMILHAC, Mme Sophie BOUSSAROQUE M. Nicolas FERMOND.

Absents et excusés : Mme Sabine RICHEN, M. Jérôme BERLAND (procuration à Mme Sophie BOUSSAROQUE), M. Raymond FAURE

Secrétaire de séance : Mme Sophie BOUSSAROQUE

DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire informe qu'elle a choisi l'entreprise la mieux disante AS DE PIC LIMOUSIN pour la lutte contre les rongeurs au restaurant scolaire pour un montant de 468 € pour la pose des pièges et 3 passages par an.

Le conseil prend acte de cette décision

SUBVENTIONS 2023

En complément des subventions allouées précédemment lors du conseil municipal du 27 février dernier, Madame le Maire présente deux nouvelles demandes émanant des « Petits Ecoliers » et des conciliateurs de justice. Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de 500 € à l'association les Petits Ecoliers de Saint-Sylvestre
- D'allouer une subvention de 100 € aux conciliateurs de justice du Limousin

SUBVENTION AUX ENFANTS JUSQU'A 16 ANS PARTANT EN COLONIE DE VACANCES EN 2023

Madame le Maire rappelle qu'il est d'habitude de verser aux parents dont les enfants ont moins de 16 ans une subvention de 100 €/enfant et par an partant en colonie de vacances.

De plus l'aide départementale de soutien aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances au centre Adrien Roche de Meschers est soumise à la participation financière de la commune de résidence de la famille.

Madame Le Maire demande de bien vouloir poursuivre la participation de la commune pour l'année 2023.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2023 d'allouer une participation financière de 100 € aux enfants de moins de 16 ans au 31/12/2023 partant en colonie de vacances sur présentation de la facture du séjour et attestation du montant des aides allouées et participation (CAF, CE, etc.) à fournir à hauteur de 100 € maximum.

ORDURES MENAGERES : FACTURATION SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe qu'elle a acheté à la communauté de communes ELAN des sacs poubelles de 50 l et de 30 l destinés à la salle polyvalente.

Des sacs seront remis aux personnes louant la salle des fêtes.

Madame le Maire demande au conseil de délibérer pour décider des tarifs à facturer aux particuliers et aux associations. Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De facturer le prix coûtant des sacs soit
 - 2 € le sac de 50 l
 - 1.20 € le sac de 30 l
 aux particuliers louant la salle polyvalente et associations extérieures à la commune

- De fournir gratuitement 1 sac de 50 l pour chaque manifestation organisée par une association communale. Tout sac supplémentaire sera facturé en fin d'année.

RELAMPING – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Madame le Maire propose dans un objectif d'économie d'énergie et de réduction des nuisances environnementales, le remplacement des foyers énergivores de l'éclairage public.

L'entreprise CITELUM en charge de l'entretien nous a évalué les travaux qui s'élèvent à 83 825 € HT soit 100 590 € TTC.

La rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public sont des projets éligibles au fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires appelé « fonds vert »

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le projet de relamping pour la commune dans un souci de performance environnementale
- Demande à Madame le Maire de déposer la demande de subvention au titre du « fonds vert »
- Dit que les travaux sont inscrits au BP 2023

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSÉ PAR Monsieur Jean-Philippe FAYE, trésorier

Le conseil municipal,

Déclare à l'unanimité des présents que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice	107 740,26
Solde d'exécution cumulé	-16 038.82

Restes à réaliser au 31/12/2022

dépenses	88 890.20
Recettes	221 633.00
Total	132 742.98

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	-16 038.82
Rappel du solde des restes à réaliser	132 742.80
TOTAL	116 703.98

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	64 288.09
Résultat antérieur	428 160.41
Total à affecter	492 448.50

VOTE L'AFFECTATION DU RESULTAT CI-DESSOUS

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0
Affectation complémentaire en « réserves » 1068	0
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 ligne 002	492 448.50

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire informe l'assemblée que les bases d'imposition des taxes directes locales pour 2023 ont été revalorisées de 7.1 % par la loi de finances et que les communes reprennent la main sur le taux de TH avec les règles de lien qui existaient avant la réforme. Le taux de TH avant la réforme était de 13%. Le taux de base était de 34,66% pour le FB et de 64% pour le FNB

Madame le Maire présente des simulations de recettes supplémentaires attendues si on change les taux

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'augmenter les taux de base de 1 % ce qui les porte à pour 2023 :

TAXE FONCIERE BATIE	35.01
TAXE FONCIERE NON BATIE	64.64
TAXE D'HABITATION	13.13

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023

Madame le Maire présente le budget primitif 2023.

Section de fonctionnement

DEPENSES	1 078 321.00
RECETTES	1 279 036.00

Section d'investissement

DEPENSES	868 315.00
RECETTES	868 315.00

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal vote le budget 2023 pour les montants ci-dessus au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

SITE ARCHEOLOGIQUE DE LA CHAIZE

Madame le Maire présente le devis de la société ALTHESIS Accès difficiles Beausoleil à Compreignac concernant la mise en sécurité du souterrain de la Chaize. Il s'élève à 3810 € HT soit 4 572 € TTC.

Les travaux consistent en l'obstruction de l'entrée du souterrain Sud par un bouchon de mortier de billes d'argile et en la fermeture de l'entrée du souterrain Nord par un tampon en fonte, l'ensemble recouvert de terre végétale.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve ces travaux inscrits au BP 2023
- demande à Madame le maire de déposer une demande de subvention à la DRAC

QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé de tirer un feu d'artifice le 24 juin lors de la fête de l'école et le 19 août pour clôturer l'expo d'été. Des devis seront demandés.

Madame le Maire informe qu'elle a RDV avec Monsieur MERY et Madame LARDY au sujet des diverses demandes au département.

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré Monsieur AUZEMERY qui a entendu ses demandes : mise en place d'un conteneur pour les plastiques à large ouverture, problème de l'éco point de la Crouzille, installation d'un filet derrière l'éco point de Grandmont, création d'un groupe de travail pour l'aménagement de la place de Grandmont, avis favorable à l'aménagement du délaissé des Chênes pour création de places de stationnement

Monsieur FERMOND informe qu'il a des revues scientifiques. Elles pourraient être mises à disposition des personnes intéressées (étudiants...) à la bibliothèque.

Monsieur FERMOND souhaiterait que le travail des agents techniques soit plus valorisé.

Monsieur BUCHET, représentant de commune à la compétence « GEMAPI » à la communauté de communes ELAN est remplacé par Monsieur GIBAUD.

Monsieur LEUBA a été mordu (légèrement) par un chien.

Achat d'un composteur et mise en place d'un conteneur pour les plastiques à large ouverture.

Magali HARDOY reprend le travail à temps partiel thérapeutique le 3 avril.

Club de foot : l'association a répondu tardivement. Les crédits n'ont pas été budgétisés en 2023. Les jeunes sont informés qu'ils pourront cependant utiliser le terrain en l'état.